

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Mars 2021

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 19 mars deux mil vingt-et-un.

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André BOULANGEOT, Maire.

Présents : MM BOULANGEOT André, GRANDJEAN Richard, MATHIEU Serge, COLLE Bernard, GRANDIDIER Denis, PARIS Dominique, SCHMITT Patrick, GERARD Jean-Marc, Mmes GUIDAT Nadia, MICLO Odile, BENEVENTI Béatrice, ORY Marielle, BETTON Sylvie, COLIN Anne,

Excusé : M. WENDLING Eric

Excusés ayant donné procuration : Mme KENNER Corine à Mme BENEVENTI Béatrice – Mme BAUMGARTNER Anne-Laure à Mme GUIDAT Nadia – Mme FLON Rachel à M. GRANDJEAN Richard – M. ANTOINE Denis à M. BOULANGEOT André

Madame Marielle ORY a été élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance du 16 mars 2021

BUDGET PRINCIPAL

- Compte de gestion et compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Adoption budget 2021

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - DSP Communauté d'Agglomération de St Dié

- Compte de gestion et compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Adoption budget 2021

VOTE DES TAXES LOCALES

INFORMATIONS

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL 2020

M Serge MATHIEU, président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats exercice 2020	2 554 439.26 €	2 446 594.91 €	-107 844.35 €
	Reprise 2019		1 443 934.31 €	1 443 934.31 €
	Résultat à affecter			1 336 089.96 €
Section d'investissement	Résultats exercice 2020	533 705.99 €	781 943.04 €	248 237.05 €
	Solde antérieur	-77 916.62 €		-77 916.62 €
	Solde global d'exécution			170 320.83 €
Restes à réaliser	Investissement	35 270.00 €		35 270.00 €
Résultats cumulés 2020		3 045 498.63 €	4 672 472.26 €	1 626 973.63 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget principal est donc de **1 591 703.63 €**. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de **1 626 973.63 €**.

M. le Maire ayant quitté la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget principal.

VOTE : Adopter à la majorité

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL 2020

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : Adopter à l'unanimité

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR DU BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal de notre commune.

Cet excédent constaté au compte administratif 2020 s'élève à **1 336 089.96 €**.

Excédent de fonctionnement	1 336 089.96 €
Résultat N en section d'investissement	72 845.79 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	35 270 €
Solde d'exécution section d'investissement	72 845.79 €
Besoin de financement	0 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

VU le compte administratif 2020 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal du 23 mars 2021,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2020 du budget principal à la section d'investissement (R1068) pour un montant de **870 470 €**, et à la section de fonctionnement (R002) pour un montant de **465 619.96 €**.

VOTE : Adopter à l'unanimité

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	2 065 274 €	2 459 470 €	394 196 €
Investissement	1 095 144 €	1 231 219 €	136 075 €
TOTAL	3 160 418 €	3 690 689 €	530 271 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif 2021 du budget principal de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

VOTE : Adopter à l'unanimité
POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT

M. Serge MATHIEU, président de séance :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Constate pour la comptabilité annexe de l'Eau & Assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats exercice 2020	388 345.37 €	388 345.37 €	0 €
				0 €
	Résultat à affecter			0 €
Section d'investissement	Résultats exercice 2020	20 234.88 €	20 234.88 €	0 €
	Solde global d'exécution			0 €

Le résultat brut global de clôture 2020 du budget DSP Eau & Assainissement est donc de **0 €**.

M. le Maire ayant quitté la séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 du budget annexe DSP l'Eau & Assainissement.

VOTE : Adopter à la majorité
POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif Eau & Assainissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné

des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE : Adopter à l'unanimité

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Fonctionnement	458 200 €	458 200 €	0 €
TOTAL	458 200 €	458 200 €	0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif 2021 du budget principal de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

VOTE : Adopter à l'unanimité

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VOTE DES TAXES LOCALES

Reporté à la prochaine séance